

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 5 novembre 2024

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 36

Date de convocation

29 octobre 2024

Secrétaire de séance

Laurence HOUYVET

Délibération

2024-11-3472

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr

www.ccolaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 29 octobre 2024, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON (commune de Canly), Laure BRASSEUR, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Donatien PINON (commune de Chevrières), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire), Myriane ROUSSET, Francis MONFAUCON, Véronique CAVROIS, Christophe DESAILLY et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Ivan WASYLYZYN, Catherine DONZELLE, et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Dominique YDEMA (commune de Hémévillers), Jean-Claude PORTENART et Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER et Tanneguy DESPLANQUES (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Agnès CHARLET (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Bertrand CUSSINET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Marilynne GOSSART (commune de Rémy).

Étaient absents excusés : Christophe YSSEMBOURG (commune d'Épineuse), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières).

Étaient absents : Dorothee REGNIEZ (commune d'Estrées-Saint-Denis), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Bruno BOUCOURT	à	Lionel GUIBON
Bertrand CUSSINET	à	Francis MONFAUCON
Jean-Marie SOEN	à	Ivan WASYLYZYN
Isabelle FAFET	à	Grégory HUCHETTE
Marilynne GOSSART	à	Sophie MERCIER

DÉLIBÉRATION N°2024-11-3472

EVOLUTION DE LA PROCEDURE D'ADAPTATION DU PLU DE RIVECOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-45 à L153-48 régissant la procédure de modification simplifiée du PLU de Rivecourt ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'urbanisme de la commune de Rivecourt, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2018, et notamment le règlement écrit, le règlement graphique, et les emplacements réservés (ER) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 prescrivant la modification du PLU de Rivecourt ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 octobre 2024 ;

Considérant la nécessité pour la commune de Rivecourt :

- D'actualiser la liste des emplacements réservés (ER) et notamment de supprimer l'ER 2.
- De revoir les dispositions réglementaires concernant les panneaux photovoltaïques dans plusieurs zones urbaines.
- De préciser que les équipements et installations publics présentant un caractère d'intérêt général ne sont pas concernés par les dispositions réglementaires de l'article UA7.
- De faire évoluer le règlement écrit de la zone naturelle (Secteurs Ng et Ng!) afin de permettre l'implantation d'un projet de panneaux photovoltaïques sur des surfaces en eau.
- De justifier l'ensemble de ces modifications au regard des dispositions du SCOT de la CCPE approuvé et de la protection de l'environnement.

Considérant la nécessité de définir les modalités de la concertation destinées à informer le public sur le projet de modification simplifiée par les moyens suivants :

- Mise à disposition d'un dossier de la modification simplifiée du PLU en mairie de Rivecourt,
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public en mairie de Rivecourt,
- Diffusion de l'information sur le site internet de la CCPE.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

ANNULE ET REMPLACE la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 prescrivant la modification du PLU de Rivecourt ;

DECIDE de prescrire la modification simplifiée du PLU de la Commune de Rivecourt ;

VALIDE les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de Rivecourt listées ci-dessus ;

DIT que Monsieur le Maire de la commune de Rivecourt représente Madame la Présidente en cas d'indisponibilité de celle-ci ;

DECIDE de confier la réalisation de la procédure de modification simplifiée du PLU à un bureau d'études qui sera désigné ultérieurement ;

AUTORISE Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives liées à la procédure et plus précisément la consultation de la MRAE dans le cadre d'une dispense d'Évaluation Environnementale sur la modification simplifiée du PLU de Rivecourt.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout contrat ou document en rapport avec la procédure mentionnée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

La Présidente certifie, en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture le 19 novembre 2024 et de sa publication le 19 novembre 2024

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 19 novembre 2024

Présidente de la Communauté de communes

Sophie Mercier


La Présidente

Sophie Mercier
